



Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Distr. générale
12 janvier 2005
Français
Original: anglais

**Port-Louis, Maurice
10-14 janvier 2005**

Point 8 de l'ordre du jour

Examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résumé des réunions-débats

Note du Secrétariat

Additif

Réunion-débat 2

**Difficultés particulières auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement dans les domaines du commerce et du développement économique
Mardi, 11 janvier 2005, 10 heures-13 heures**

Résumé des débats établi par la présidence

1. La réunion-débat 2 a abordé le thème des difficultés particulières auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement dans les domaines du commerce et du développement économique. La réunion était présidée par M. Jaya Krishna Cuttaree, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération régionale de Maurice. M. Habib Ouane, Directeur du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a dirigé les débats. Les cinq participants aux débats étaient les suivants : M. Anthony Severin, Ambassadeur plénipotentiaire et extraordinaire au Bureau du Premier Ministre de Sainte-Lucie et Ambassadeur de Sainte-Lucie auprès de la Communauté des Caraïbes; M. Mohamed Latheef, Représentant permanent des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Hans-Peter Werner, Conseiller à la Division du développement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); M. Sivaramen Palayathan, Conseiller commercial à la Mission permanente de Maurice auprès de l'Organisation mondiale du commerce; et M. Deep Ford, économiste principal à la



Division des produits et du commerce de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

2. Les exposés des membres de la réunion-débat ont été suivis d'un débat interactif. Les recommandations issues de la réunion sont présentées aux tables rondes de haut niveau, l'objectif étant de favoriser, dans le cadre de la concertation intergouvernementale, l'adoption de mesures concrètes destinées à promouvoir le programme des petits États insulaires en développement; les recommandations figureront dans le rapport de la Réunion internationale.

3. La réunion-débat a abordé trois grands thèmes, à savoir la vulnérabilité économique, les questions commerciales vues selon la perspective des petits États insulaires en développement et les dispositions prises au niveau institutionnel. La réunion-débat a formulé un certain nombre de recommandations.

Questions relatives à la vulnérabilité économique

4. Les petits États insulaires en développement, dont les économies ouvertes et circonscrites sont dotées de ressources limitées, sont largement tributaires des marchés et des ressources extérieurs. Ils souffrent également de nombreux désavantages structurels et concurrentiels. La plupart de ces États se spécialisent dans la fabrication d'une gamme réduite de produits et ne disposent que d'un marché intérieur limité. Plusieurs d'entre eux exportent un seul produit et s'en remettent pour l'essentiel aux recettes d'exportation. Cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur accroît leur vulnérabilité aux menaces et aux chocs économiques extérieurs. Les participants à la réunion ont lancé un appel urgent afin que des mesures soient prises pour éviter la poursuite de la marginalisation de ces petits États.

5. Les participants ont souligné qu'il existait un lien direct entre les déséconomies d'échelle et le coût unitaire élevé des biens et des services, qui se traduit par la fixation de prix non concurrentiels. La situation se complique du fait des coûts élevés du transport dus à l'éloignement géographique des petits États insulaires en développement. En outre, ces États éprouvent généralement des difficultés à obtenir des capitaux, y compris ceux fournis par les institutions financières multilatérales. La mondialisation a davantage marginalisé ces États sur le marché mondial.

6. Plusieurs intervenants ont souligné que les règles actuelles qui régissent la sortie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), problème qui revêt une importance cruciale pour les petits États insulaires en développement, devaient être réexaminées. Les petits États insulaires en développement qui sortiraient de la catégorie des PMA perdraient, dans un délai relativement court, le bénéfice des traitements préférentiels, ce qui compromettrait gravement leur capacité de relèvement, par exemple après les catastrophes naturelles et les chocs économiques auxquels ils sont particulièrement vulnérables. Une illustration en est fournie par les Maldives, qui ont dû faire face, récemment, aux conséquences catastrophiques d'un tsunami. Des mesures d'appui spéciales devraient être prises pour permettre aux petits États insulaires en développement de s'adapter à la nouvelle situation où les place la sortie de la catégorie des PMA.

Questions commerciales

7. Les participants ont relevé que l'attention accordée aux petits États insulaires en développement constituait un élément relativement nouveau dans les négociations commerciales internationales. Ils ont souligné que le système réglementé du commerce multilatéral devait prendre en considération les désavantages économiques particuliers des petits États insulaires en développement. Ces derniers sont souvent des partenaires commerciaux faibles, qui éprouvent de graves difficultés à faire face à la concurrence dans le commerce international. Le système commercial de l'Union européenne a été présenté comme un modèle de réussite dans la mesure où il accorde un traitement spécial et différencié aux économies de moindre importance. Cette démarche a permis à des pays tels que la Grèce et le Portugal d'adapter leurs structures à l'économie mondiale et d'intégrer pleinement le système commercial multilatéral.

8. Les futures négociations commerciales devraient viser à rendre le système commercial multilatéral plus équitable en prenant en considération les désavantages particuliers des petits États insulaires en développement. Ces États pourraient ainsi participer dans des conditions plus égalitaires au commerce international, accéder de manière plus certaine aux marchés extérieurs et prendre part, sur un pied d'égalité avec les autres partenaires, aux négociations de l'OMC. Maurice a souligné la nécessité d'accorder un traitement préférentiel et différencié aux petits États insulaires en développement qui exportent des produits de base. L'exemple de la réforme récemment adoptée par l'Union européenne concernant le sucre a été cité. Cette réforme, qui a entraîné une baisse des prix du sucre d'environ 37 %, pourrait provoquer l'effondrement du secteur sucrier à Maurice.

9. Les participants ont relevé que les négociations commerciales internationales menées à l'OMC s'inscrivaient dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, qui comporte des dispositions spécifiques sur les questions commerciales intéressant les économies faibles et vulnérables. Les participants ont également noté que les négociations, notamment celles concernant le traitement préférentiel des petits États insulaires en développement, l'accès aux marchés et les subventions agricoles, n'avaient pas progressé comme on l'avait escompté au moment de l'adoption de la Déclaration ministérielle de Doha en 2001.

Dispositions prises au niveau institutionnel

10. Les participants ont estimé, dans l'ensemble, que les petits États insulaires en développement ne pouvaient guère se doter d'économies concurrentielles et capables d'adaptation sans l'appui de leurs partenaires du développement. Il importe d'accroître l'aide fournie par les partenaires bilatéraux du développement et les institutions financières multilatérales pour renforcer la capacité d'adaptation de ces États. Il faut aussi resserrer la coopération économique entre petits États insulaires en développement de diverses régions, notamment par le biais de la mise en commun des ressources. Les institutions des Nations Unies devraient continuer à fournir un appui dans ce domaine.

11. Le renforcement des capacités institutionnelles revêt une importance cruciale pour les petits États insulaires en développement. Si nombre d'entre eux ont considérablement amélioré leurs capacités dans le domaine des échanges, ils restent très vulnérables et la communauté internationale devrait s'employer tout particulièrement à renforcer leur capacité d'adaptation. Il importe de définir des

modalités pratiques de renforcement des capacités, ainsi que des stratégies et des démarches régionales, afin d'appuyer le développement économique des petits États insulaires en développement, en coopération avec les partenaires internationaux du développement.

12. Du fait de la complexité des négociations commerciales et des difficultés que rencontrent les petits États insulaires en développement dans ce domaine, il convient de renforcer les capacités de négociation de ces États qui devront, pour leur part, adopter des démarches novatrices. Les participants ont jugé sans fondement la crainte qu'un traitement spécial des petits États insulaires en développement ne compromette le système commercial multilatéral.

Recommandations

- Aider les petits États insulaires en développement à renforcer leur compétitivité sur les marchés internationaux.
- Veiller à ce que le système commercial multilatéral réglementé prenne dûment en considération les vulnérabilités économiques des petits États insulaires en développement.
- Mettre en application les dispositions de la Déclaration ministérielle de Doha portant sur le traitement différencié et préférentiel des petits États insulaires en développement, particulièrement celles concernant l'accès aux marchés extérieurs.
- Mettre en place des mécanismes financiers novateurs pour faire face aux désavantages structurels des petits États insulaires en développement.
- Renforcer la capacité des petits États insulaires en développement à participer véritablement aux négociations de l'OMC.
- Renforcer les capacités institutionnelles des petits États insulaires en développement, notamment dans les domaines de l'élaboration de politiques commerciales et de la mise en place de mesures réglementaires pertinentes.
- Faire connaître les exemples réussis de développement économique et de renforcement des capacités des petits États insulaires en développement à des fins d'apprentissage.
- Renforcer la coopération Sud-Sud intéressant les petits États insulaires en développement, par le biais d'entités régionales, avec l'appui des pays développés et des organisations internationales.
- Réexaminer les règles qui régissent la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, compte tenu des vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement.
- Faire mieux comprendre la nécessité d'accorder un traitement spécial aux petits États insulaires en développement au sein de l'OMC.
- Inviter les organes de l'ONU à reconnaître aux petits États insulaires en développement dont la liste a été établie par l'ONU un statut officiel leur permettant de bénéficier d'un traitement spécial.